Publications et communications relatives aux résultats de thèses

Guide des bonnes pratiques en matière de citation et rappel des obligations des parties prenantes

I. Rappel concernant la gestion des droits d'auteurs :

- Le contrat de travail du doctorant prévoit que celui-ci cède à l'ADEME à titre gracieux l'ensemble des droits patrimoniaux[1] liés aux résultats de sa thèse (Article 6-4-1).
- La convention de partenariat prévoit que l'ADEME cède l'ensemble des droits patrimoniaux liés aux résultats de la thèse conjointement au(x) laboratoire(s) et au(x) cofinanceur(s). (Article 13).

Ce sont le(s) laboratoire(s) et le(s) cofinanceur(s) qui possèdent de manière exclusive les droits patrimoniaux liés aux résultats de la thèse.

II. Les obligations des différentes parties liées à la gestion des droits d'auteur :

- **Tout projet de communication par l'ADEME ou par le doctorant** faisant usage de tout ou partie du document de la thèse ou tout autres livrables ou résultats de la thèse **doit faire l'objet d'une demande et d'une obtention d'autorisation préalable auprès du(es) laboratoire(s) et du(es) cofinanceur(s)**.
  Ceci est valable **pendant le contrat avec l'ADEME mais aussi après la fin du contrat**.
- A noter que le doctorant conserve les droits moraux[2] attachés à sa thèse et en l'occurrence la paternité.
  Ceci implique pour l'ADEME, le(s) laboratoire(s) et le(s) cofinanceur(s) l'obligation **de citer la source à savoir le doctorant/docteur s'il est fait usage d'un extrait de sa thèse ou des résultats de la thèse** sauf renonciation expresse de ce dernier à ce que son nom et autre identification personnelle soient mentionnés.

[1] *Les droits patrimoniaux cédés comprennent les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de traduction, de reprographie, d'exploitation, de prêt et de location et d'intégration dans une autre oeuvre pour tous usages, à caractère commercial ou non commercial, publicitaire ou non publicitaire*

[2] *Les droits moraux : droit de paternité, de divulgation, de retrait, droit au respect*

- Le **doctorant doit citer l'ADEME, le laboratoire, le cofinanceur dans toute publication ou communication orale** mentionnant des résultats de la thèse. Concernant la citation de l'ADEME, il met en œuvre les recommandations ci-après.

III. Recommandations pour citer l'ADEME dans les publications et communications.

1) Dans une publication scientifique et technique portant sur les résultats de la thèse

A noter : La personne qui suit une thèse au sein de l'ADEME est désigné « **référent ADEME** »

- **<u>Dans la liste des auteurs</u>**
  - Vous êtes **employé par l'ADEME, organisme de recherche.** Dans la liste des auteurs, indiquez une **double adresse : celle de votre laboratoire et celle de l'ADEME.**

    Exemple :
    Maurice Vial [1,2], Clarisse Saga[3], René Martin[4], Paul Brun[1]

    Adresses:
    [2]***Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie 20, avenue du Grésillé- BP 90406 49004 Angers Cedex 01 France***

  - **N'hésitez pas à lister parmi les auteurs, votre référent ADEME** dans la mesure où il a contribué à la rédaction et relecture de l'article. Quelque soit la localisation géographique de votre référent, l'adresse à indiquer est celle du siège social à savoir l'adresse d'ANGERS.

    - French Environment and Energy Management Agency 20, avenue du Grésillé- BP 90406 49004 Angers Cedex 01 France.
    - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie 20, avenue du Grésillé- BP 90406 49004 Angers Cedex 01 France.

- **<u>Dans les remerciements / Acknowledgements</u>**
  - Ce travail est financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et "Nom du cofinanceur".
  - This work was supported by the French Environment and Energy Management Agency (ADEME) and "nom du cofinanceur".

2) Sur un poster

- S'il figure une liste d'auteurs, appliquez les mêmes recommandations que pour les publications.
- **Faire obligatoirement figurer le logo de l'ADEME sans le modifier au-delà de sa taille**. Il en existe une version française et une version anglaise.

3) Sur un support de présentation orale

- Faire obligatoirement figurer le **logo de l'ADEME sur le slide d'entête aux cotés du(s) laboratoire(s) et du(es) cofinanceur(s).** Il en existe une version française et une version anglaise.
- Citer le **nom de votre référent ADEME** : Prénom Nom - Service

Exemple : **Référent ADEME : Claude DURANT - Service Agriculture et Forêt**

4) Sur le rapport de thèse

- Faire apparaître le **logo de l'ADEME et le logo de l'éventuel cofinanceur** sur la page de couverture.
- Dans les remerciements, mentionner le **financement de l'ADEME.**
- Mentionner l'accompagnement par le **référent ADEME.**

<u>NB :</u> le référent ADEME doit être tenu au courant de la date de soutenance et informé en temps utile pour lui permettre d'y assister. Très souvent, le référent ADEME fait parti du jury de soutenance en qualité de membre invité.